



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

air

Question écrite n° 114981

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la consommation d'énergie des avions commerciaux. Ces avions sont de gros consommateurs de carburants. Aussi, il lui demande si elle envisage de prendre des mesures d'économie d'énergie pour ces appareils qui sont aussi responsables d'émission de gaz à effet de serre.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives à la consommation d'énergie des aéronefs et à leurs émissions de CO₂. Le transport aérien représentait 1,6 % des déplacements effectués en France en 2002. Ce taux est demeuré constant depuis 1990 pour ce qui est des déplacements nationaux alors que les transports aériens internationaux sur l'ensemble des aéroports français entre 1986 et 2000 augmentaient de 156 %. Les différents scénarios de croissance envisagés par le Conseil général des ponts et chaussées dans l'étude : Démarche-prospective-transports 2050, conduisent à une croissance des transports internationaux entre + 100 % et + 320 % entre 2004 et 2050. Les aéronefs consommant une grande quantité de carburant, ils participent à l'appauvrissement des ressources énergétiques d'origine fossile et sont responsables d'émissions croissantes de CO₂. Du fait des spécificités du transport aérien, seules des mesures internationales peuvent être envisagées. Aussi, la France a-t-elle élaboré en 2005 un mémorandum « CO₂ et aviation » à destination de la Commission européenne. Ce mémorandum plaidait notamment pour l'inclusion des émissions de CO₂ de l'aviation dans le système européen d'échange de quotas de gaz à effet de serre. Le 15 janvier 2007, la Commission européenne a présenté un projet de directive reprenant cette proposition française. Le dispositif envisagé permettra une réduction des émissions de l'aviation de 36 % d'ici à 2015 par rapport à un scénario sans mesure. Pour atteindre cet objectif, l'un des principaux leviers est la réduction de la consommation d'énergie des appareils. Ce projet de directive incitera en conséquence les constructeurs aéronautiques à développer des appareils énergétiquement plus efficaces. La France soutient la proposition de la Commission dans le cadre des négociations européennes entamées sur le projet de directive.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114981

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 27

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4502